

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

COMMUNIQUÉ
Printemps 2014



Rapport de
Lynn Romeo,
Présidente

J'ai le plaisir de vous informer du travail effectué par le Comité exécutif de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC) en préparation de la réunion annuelle qui se tiendra

à Toronto du 9 au 14 août 2014.

Depuis la publication de notre communiqué, à l'automne, l'exécutif a tenu une conférence téléphonique et il en tiendra une autre en avril pour revoir les travaux courants et les préparatifs de notre conférence de Toronto. Il communique en outre régulièrement au sujet de divers dossiers et ses membres fournissent sans cesse un précieux apport.

Les demandes annuelles de cotisations pour le nouvel exercice ont été envoyées aux gouvernements. En cette période de restriction des dépenses, il est particulièrement important de reconnaître le rôle majeur de tous les gouvernements pour financer les activités courantes de la CHLC et appuyer son travail. Il importe aussi de noter que les gouvernements retirent d'importants avantages de leur investissement à la CHLC. Comme le montrent les rapports des Sections civile et pénale, nous continuons de mener un vaste éventail de dossiers d'une importance vitale pour les gouvernements, et cela, de façon efficace, ce qui nous vaut un bon rapport coût-efficacité pour l'appui que nous recevons. Je remercie chacun des gouvernements de leur appui constant et les encourage à continuer d'investir dans les travaux de la CHLC à l'avenir, tant au moyen de contributions financières qu'en veillant à ce que leurs représentants au sein des Sections civile et pénale puissent assister à notre conférence annuelle à Toronto. Les travaux de la CHLC sont sous leur meilleur jour si tous les gouvernements participent aux projets de recherche et si les groupes de travail et assistent à la réunion annuelle.

La CHLC a beaucoup de chance de bénéficier de l'appui d'un groupe de dévoués représentants des administrations et je remercie chacun d'entre vous de votre apport constant à la Conférence – il y a beaucoup de dur labeur qui est fait chaque année, ce qui est fort apprécié.

J'ai le plaisir de vous informer que Catherine Cooper et Manon Dostie ont fait un excellent travail à organiser le travail de leurs sections. Comme vous le verrez dans leurs rapports, nous pouvons entrevoir un programme intéressant et approfondi à Toronto. Je souhaite aussi reconnaître le précieux travail du Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion des programmes et le Comité international, tous deux dirigés par Peter Lown, c.r. Le rapport de Peter fournit plus de détails sur ce travail courant. Je tiens cependant à noter que lui-même et notre coordonnateur de projets, Clark Dalton, c.r. ont consacré extrêmement de temps et d'énergie à divers projets et propositions cette année. Je les remercie de leur dévouement et de leur engagement. Peter a en outre continué de resserrer nos liens et notre travail conjoint avec nos collègues de l'Uniform Law Commission des États-Unis. Grâce à l'ingéniosité et à l'hospitalité de Peter, Clark, Peter et moi-même avons pu nous joindre à nos collègues de l'ULC à la réunion qu'ils ont tenue en janvier, à Phoenix.

Tel qu'il a été mentionné plus tôt, les membres de l'exécutif ont effectué un travail soutenu et je souhaite les remercier tous, de même que notre directrice administrative, Marie Bordeleau, et notre coordonnateur de projets Clark Dalton, c.r., pour leur apport et leur soutien. Nous travaillons très bien ensemble, je crois, et nous servons les intérêts de la Conférence en équipe.

Enfin, les coprésidents de la réunion annuelle, John Lee et Earl Fruchtmann, avec l'appui d'Abi Lewis et de Cathy Cooper, mentionnent que les préparatifs de la conférence de cet été à Toronto vont bon train. Je me rappelle de la conférence de Toronto en 2001, qui a été super, et j'ai toute confiance que celle de 2014 sera à la hauteur.

J'ai hâte de vous voir à Toronto.





Rapport de Cathy Cooper Présidente de la Section pénale

Puisqu'il s'agit du rapport du président de la Section pénale pour le communiqué du printemps, j'espère que ces mots donneront le signal d'un printemps prochain. Avec l'hiver qui a frappé la majeure partie du pays, il est difficile d'imaginer le printemps, encore moins l'été, où nous tiendrons notre prochaine réunion annuelle.

Pour une bonne partie de cette réunion, les délégués des services de poursuite et du gouvernement, les avocats de la défense et les magistrats examineront les résolutions soumises par les délégations participantes qui veulent améliorer et renforcer la législation du Canada en matière de justice pénale. Ces résolutions découlent souvent de problèmes que pose une affaire ou une série d'affaires particulière dans une administration. Le débat de haut niveau est toujours animé et enrichissant et assure un débat approfondi et perspicace des dossiers.

Le groupe de travail sur les mandats de perquisition extraprovinciaux, qui a fait rapport à la Section pénale en août dernier, est devenu un groupe de travail conjoint avec la Section civile. Il est encore présidé par Nadine Smillie, de la Nouvelle-Écosse, et au moins quatre membres de la Section civile apporteront aux travaux de ce groupe leur expertise dans l'exécution inter-administrations. Nous pouvons attendre un rapport provisoire de ce groupe conjoint à la réunion du mois d'août.

L'unique groupe de travail de la Section pénale, sur la modernisation des dispositions relatives au préavis, poursuit le travail amorcé l'an dernier sur l'examen des dispositions du *Code criminel* relatives au préavis en matière de preuve et sur les dispositions applicables de la *Loi sur la preuve au Canada* en vue de les moderniser à la lumière des obligations de divulgation prévues actuellement en common law. Susan Kennedy, de l'Alberta, ne préside plus ce groupe en raison d'un changement de tâches, mais l'Alberta continuera de le guider et un rapport d'étape sera présenté à la réunion du mois d'août. Poursuivant la tradition amorcée à Winnipeg en 2011, la réunion comportera aussi une « tribune libre » où sera présenté et débattu un sujet d'intérêt général pour les délégués.

Dans mon rapport de l'automne, je notais que la Section pénale était temporairement sans secrétaire. Je suis heureux de signaler que le Comité directeur a maintenant nommé une secrétaire, Dorette Pollard, avocate à la Section de la politique en matière de droit pénal, au ministère de la Justice. Dorette s'est déjà révélée une excellente partenaire et je suis

enthousiaste à l'idée de préparer avec elle la réunion de cette année.

Dorette est la personne à qui les représentants d'administration doivent présenter leurs résolutions pour la réunion de cette année, à cette adresse : dorette.pollard@justice.gc.ca. Je tiens à rappeler aux représentants d'administration que **l'échéance pour la présentation des résolutions à la Section pénale est le mercredi 30 avril 2014**. Il importe de respecter cette échéance pour permettre de faire traduire les résolutions qu'une délégation n'aura pas pu présenter dans les deux langues officielles et de les distribuer toutes en temps opportun à l'ensemble des délégués. Cela permettra à chacun de vous de consulter au besoin les résolutions avant la réunion en plus d'assurer des débats de la plus haute qualité. J'ai très hâte de vous voir tous en août prochain à Toronto.



Rapport de Manon Dostie Présidente de la Section civile

annuelle très chargée.

J'ai le plaisir de vous informer du travail effectué par la Section civile en 2013-2014. La longue liste de projets en cours laisse entrevoir une réunion

Félicitations aux deux présidents et aux groupes de travail qui ont mené à terme leurs travaux cette année : un merci spécial à Greg Steele, c.r., qui a accepté d'assumer la présidence et de prendre à sa charge le travail sur les modifications à la *Loi sur les subpoenas interprovinciaux*, adoptée en novembre 2013. Un merci tout spécial également à Gerry Ghikas, c.r. et à Angus M. Gunn, c.r. qui ont aidé leur groupe de travail à naviguer dans une longue liste de questions d'arbitrage et à élaborer une *Loi uniforme sur l'arbitrage commercial international* moderne qui a été adoptée en mars 2014. J'ai le plaisir d'annoncer que Gerry et Angus poursuivront leur travail auprès de la CHLC en examinant la législation sur l'arbitrage au Canada dans tout le pays.

Les participants seront invités à fournir un apport d'ordre stratégique et juridique sur divers projets importants dont la *Loi uniforme sur les locations commerciales*, le renouvellement de la *Loi uniforme sur l'interprétation*, les règles de mise en œuvre de la Convention de La Haye relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale et les principes pour la rédaction d'une loi uniforme sur l'exécution des conventions internationales.

On prévoit aussi l'examen en août d'une loi uniforme sur les personnes disparues, entreprise à la demande des ministres et des procureurs généraux. Cette mesure permettra aux services de police de recueillir des renseignements personnels sur une personne disparue lorsqu'ils enquêtent à son sujet. Ce projet, et un autre sur l'étude de l'exécution des mandats de perquisition extraprovinciaux, est mené conjointement avec la Section pénale.

On attend aussi un rapport provisoire du groupe de travail sur la modernisation de la *Loi sur les statistiques de l'état civil*. Ce travail a été entrepris à la suite d'une demande du Conseil de la statistique de l'état civil du Canada en 2012, qui a fait état des nombreux changements sociaux survenus depuis 1987, année de l'élaboration de cette loi. En outre, nous espérons recevoir un rapport traitant de certains aspects des abus financiers commis à l'endroit des aînés. Un projet sur la reconnaissance des documents de planification de vie, mené avec l'Uniform Law Commission des États-Unis, est en bonne voie.

Je remercie Clark et Marie, ainsi que les présidents et les membres des groupes de travail, pour leur dévouement et leur travail acharné. J'ai hâte de vous voir à Toronto en août.



Rapport de
Peter Lown, QC
Président, Comité
International et
Président, Comité
consultative sur
l'élaboration et la
gestion des
programmes

Je suis heureux de faire rapport au nom du comité consultatif, qui s'occupe à la fois de choisir et de gérer les projets au nom de la conférence. Je tiens à remercier les membres du comité qui, par leurs téléconférences mensuelles et leurs autres travaux au sein des sous-comités, fournissent un service essentiel à la conférence.

L'automne dernier, à la conférence de Victoria, nous avons mené à terme un projet de premier ordre sur la modernisation de la loi uniforme sur l'arbitrage commercial international, sur la création d'un mécanisme uniforme pour l'exécution des subpoenas interprovinciaux et sur la modernisation des dispositions relatives au lieu de résidence des électeurs.

Cette année, à notre réunion de Toronto, nous espérons
Communiqué de la CHLC – Printemps 2014

terminer des projets concernant une loi uniforme sur les testaments, la rédaction d'une mesure sur l'exécution des conventions internationales et des dispositions modernisant le protocole sur les personnes disparues, qui est un projet conjoint des Sections de droit civil et pénal.

Cette année, nous entreprendrons aussi de nouveaux projets dans plusieurs domaines difficiles : l'accès aux biens numériques en qualité de fiduciaire pose un nouveau défi et oblige à équilibrer la responsabilité des exécuteurs et des administrateurs avec l'ère électronique où bien des gens ont des biens et des renseignements précieux auxquels on ne peut avoir accès que par voie électronique. Ayant terminé nos travaux sur l'arbitrage commercial international, il est maintenant temps d'opérer la mise à jour de la loi uniforme sur l'arbitrage au Canada, qui a été terminée en 1992. Nous devrions aussi voir un rapport proposant un projet de loi nouvelle sur les organisations caritatives, qui ferait pendant à la *Loi uniforme sur les fiduciaires*, que nous avons terminée il y a deux ans. Enfin, un autre projet conjoint des sections civile et pénale portera sur les processus en cause dans les mandats de perquisition extraprovinciaux.

Cette année, nous verrons aussi les travaux courants sur les sujets importants de la location commerciale et une nouvelle loi sur l'interprétation. Nous amorcerons des travaux importants sur le nouveau sujet de la protection contre les abus financiers, qui traite notamment du mécanisme des procurations.

Comme vous le voyez, le comité consultatif a un travail qui est complet, englobant tous ces projets. Parallèlement, il a examiné des aspects de son processus sous les rubriques communication, mise à niveau continue et mise en œuvre. Jusqu'ici, des sous-comités ont élaboré un modèle pour la description et la proposition des nouveaux projets, un calendrier type des projets à utiliser pour gérer et prévoir les événements et, enfin, des documents modèles décrivant un projet terminé, une fois atteint le stade de la mise en œuvre. L'ensemble du processus comporte des parties utiles et il importe qu'elles soient les plus transparentes possibles, non seulement pour les membres de la conférence mais pour l'ensemble de la collectivité juridique.

Nos relations avec l'Uniform Law Commission des États-Unis n'ont jamais été meilleures. Nous avons en cours deux projets conjoints qui devraient tous deux être menés à terme cette année. Notre projet conjoint sur la reconnaissance des décisions prises au nom des personnes frappées d'incapacité assurera que les plans de gestion des finances et des soins de santé ne seront pas dérangés si la partie principale passe dans une autre administration. Notre travail sur la reconnaissance des ordonnances de protection a été partagé avec l'ULC et aura une influence sur son projet traitant du même sujet.

En janvier cette année, les deux conférences ont tenu une réunion conjointe de planification au cours de laquelle nous

avons examiné les programmes actuel et futur, ainsi que les processus de planification. Les deux jours de réunion ont exigé une longue préparation. Des décisions précises ont été prises, mais le degré de coopération et le partage des connaissances ont été les points forts de la rencontre.

Ce semestre est important, car nous essayons de mettre la dernière main à notre travail assez vite pour faire traduire et distribuer les documents pour la conférence du mois d'août. Mes remerciements vont à tous les groupes travail qui s'emploient à respecter cette échéance.



Report from Earl Fruchtman & John Lee, Co-Chairs of the 2014 Annual Meeting Organizing Committee

La planification est en bonne voie pour la 96^e réunion annuelle de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, à Toronto, Ontario. Comme nous le mentionnions dans notre dernier rapport, la réunion annuelle sera tenue à l'hôtel Eaton Chelsea (autrefois le Delta Chelsea), en plein centre-ville de Toronto, du dimanche 10 au jeudi 14 août 2014. Un bloc de chambres de luxe a été retenu pour les délégués à l'hôtel Eaton Chelsea au tarif spécial de groupe de 139 \$. Pour bénéficier de ce tarif, veuillez mentionner le code suivant au moment de réserver : **GAGULCC14**. Nous encourageons fortement tous les délégués à loger à l'hôtel de la conférence. Il est possible de réserver en ligne (<http://chelsea.eatonhotels.com/>) ou par téléphone en composant le 1-800-CHELSEA (243-5732). L'hôtel est situé au 33 de la rue Gerrard Ouest, à Toronto (Ontario) M5G 1Z4.

La réception d'ouverture aura lieu le dimanche 10 août et sera donnée par l'Association du Barreau de l'Ontario. Après maintes discussions, le Comité organisateur a décidé de laisser le lundi 11 août entièrement libre pour que les délégués puissent parcourir la ville à leur propre rythme. L'hôtel de la conférence est littéralement situé à quelques pas des boutiques, restaurants et divertissements. La partie de balle et le barbecue traditionnels auront lieu le mardi 12 août. La partie de balle sera disputée au Kew Gardens, dans le charmant quartier de Toronto appelé « The Beach », et procurera un bref répit de la commotion de la ville. Le banquet de clôture sera tenu le mercredi 13 août.

L'an dernier a été une année record pour le tourisme à Toronto. Aussi, nous vous encourageons à réserver votre chambre et à arrêter vos plans le plus tôt possible. La semaine de la réunion est coïncée entre deux événements très populaires : le festival *Taste of the Danforth*, qui prend fin le 10 août, et l'*Exposition nationale canadienne*, qui

débute le 15 août. Pour de plus amples informations sur ce qui se passe à Toronto et aux environs, veuillez consulter www.ontariotravel.net et www.seetorontonow.com.

Nous avons hâte de vous accueillir à Toronto cet été. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec :

Earl Fruchtman

earl.fruchtman@ontario.ca

(416) 326-4661

John Lee

john.a.lee@ontario.ca

(416) 326-5114

Catherine Cooper

catherine.cooper@ontario.ca

(416) 326-4602

Abi Lewis

abi.lewis@ontario.ca

(416) 326-2513



And in the news...



Lynn Romeo nommée commissaire à la Commission de la fonction publique du Manitoba

Lynn Romeo a été nommée commissaire à la fonction publique à compter du 4 janvier 2014. M^{me} Romeo a bénéficié d'une longue carrière juridique dans les secteurs public et privé. Elle est entrée à Justice Manitoba en 1987 à titre d'avocate de la Couronne au Bureau du contentieux civil, à la suite d'une carrière de dix ans en pratique privée du droit. En 1996, elle a été nommée avocate générale et, en 2007, est devenue directrice du Bureau du contentieux civil, Justice Manitoba, l'un des premiers Organismes de services spéciaux du Manitoba.

M^{me} Romeo a pratiqué le droit à un niveau élevé, dans un vaste éventail de domaines, avec un accent particulier sur le droit corporatif et commercial. Elle a une grande expérience à titre de conseillère des ministères, organismes et sociétés de la Couronne dans de nombreux dossiers complexes. M^{me} Romeo a une vaste expérience en gestion et fonctionnement à la tête de diverses équipes. En qualité de membre actif de la collectivité et de la profession juridique, M^{me} Romeo a occupé de nombreux postes de bénévoles, dont celui

d'administratrice de la Balmoral Hall School for Girls, de Villa Cabrini Inc et de Villa Nova Inc (résidences de personnes âgées), et de membre fondatrice de W.I.S.H. Inc. (Women In Second Stage Housing). Elle est membre de la Régie de retraite de la fonction publique et est actuellement présidente de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada. Elle est titulaire d'un B.A. et d'un LL.B. de l'Université du Manitoba.



Lane Wiegers nommé juge à Estevan

Le gouvernement de la Saskatchewan a le plaisir d'annoncer la nomination de Lane Wiegers à titre de juge à la Cour provinciale à Estevan. « Le juge Wiegers illustre bien les attributs que nous recherchons à la magistrature, a déclaré le ministre de la Justice et procureur général Gordon Wyant. L'expérience en droit pénal qu'il a acquise au cours de ses 22 dernières années dans la fonction publique et son dévouement envers la collectivité en font un candidat exceptionnel à la magistrature ». Le juge Wiegers, diplômé du College of Law de l'Université de la Saskatchewan, a été admis au Barreau en 1992. Depuis, il a passé la majeure partie de sa carrière au ministère de la Justice, à Regina, d'abord comme procureur de la Couronne, puis comme procureur principal de la Couronne. En 2011, il a été nommé directeur des procureurs de la province. Sa carrière l'a amené à franchir les divers échelons du système judiciaire. Le juge Wiegers a pris part à de nombreuses associations professionnelles et activités communautaires. Il s'intéresse de façon particulière aux questions entourant les réfugiés et l'immigration, ce dont témoigne sa participation à Pro Bono Law et à la Regina Open Door Society. Le juge Wiegers remplace le juge Karl Bazin, qui passe à la Cour provinciale, à Swift Current.



Dorette Pollard nommée secrétaire de la Section pénale

Dorette Pollard est diplômée d'Osgoode Hall Law School en 2006 et membre du Barreau du Haut-Canada depuis 2007. Après deux années consécutives comme greffière à la Cour fédérale, Dorette entre à la Section de la politique en matière de droit pénal à titre de membre de l'équipe de la sécurité, du terrorisme et de la gouvernance en janvier 2009. Elle a été nommée secrétaire de la Section pénale de la CHLC en février 2014.

Uniform Law Conference of Canada

President/Présidente

Lynn Romeo – Winnipeg, MB
Tel./Tél. : 204-945-2845
Email/Courriel : lromeo@gov.mb.ca

Immediate Past President/Présidente sortante

Nancy Irving – Ottawa, ON
Tel./Tél. : 613-941-4079
Email/Courriel : Nancy.Irving@ppsc-sppc.gc.ca

Vice President/Vice-président

Luc Labonté – Fredericton, NB
Tel./Tél. : 506-453-6512
Email/Courriel : luc.labonte@gnb.ca

Chair, Criminal Section/Présidente, Section pénale

Catherine Cooper – Toronto, ON
Tel./Tél. : 416-326-4602
Email/Courriel : catherine.cooper@ontario.ca

Chair, Civil Section/Présidente, Section civile

Manon Dostie – Justice Canada
Tel./Tél. : 613-957-7882
Email/Courriel : manon.dostie@justice.gc.ca

**Chair, Project Development & Management and International Committee/
Président, Développement & gestion de projets et Comité international**

Peter Lown, QC – Edmonton, AB
Tel./Tél. : 780-492-3374
Email/Courriel : plown@alri.ualberta.ca

Project Coordinator/Coordonnateur des projets

Clark W. Dalton, QC – Edmonton, AB
Tel./Tél. : 780-482-5192
Email/Courriel : talaria@shaw.ca

Chair, Drafting Section/Président, Section de rédaction

To be confirmed/à déterminer

**EXECUTIVE DIRECTOR/
DIRECTRICE ADMINISTRATIVE**

Marie Bordeleau
15 Ettrick Crescent
Barrhaven, ON K2J 1E9
Tel./Tél. : 613-986-2945
Email/Courriel : marie.bordeleau@ulcc-chlc.ca
www.ulcc.ca / www.chlc.ca